



Janvier 2011

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DU
SYNDICAT CGT
DES EMPLOYÉS ET CADRES DU CHU
DE CLERMONT-FERRAND adressent leurs
MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2011
à tous leurs collègues ainsi que leurs vœux militants.

Ils invitent ceux, qui n'en ont pas encore fait la
démarche, à les rejoindre pour défendre
COLLECTIVEMENT
leurs revendications d'effectifs, de salaires, de
meilleures conditions de travail...

C'est **ENSEMBLE**
que nous devons faire de l'année 2011
un rendez-vous de conquêtes et de luttes
pour les droits sociaux

Vœux du gouvernement pour les fonctionnaires : baisse d'effectifs, salaires en berne, diminution des pensions de retraite....



Le point d'indice n'augmentera pas cette année. En revanche, la cotisation retraite passera de 7,85 % à 8,12 % pour atteindre 10,55 % en 2020. C'est donc une diminution de nos salaires. Pour rappel : entre 2003 et 2010, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 6,5 % alors que l'inflation augmentait de 13,75 %. La perte du pouvoir d'achat est donc conséquente : plus de 7 % sur 8 ans.

Dans le même temps, le gouvernement chouchoute les patrons du CAC40 qui affichent « 83 milliards de profits pour 2010, en hausse de 71 % par rapport à 2009 » (*l'Expansion/déc. 2010*)

Les personnels hospitaliers comme tous les salariés ne sont pas dupes ; le gouvernement défend les intérêts capitalistes. C'est en ce sens qu'il prépare les nouvelles dispositions de prise en charge des personnes âgées dépendantes et handicapées.



Dépendance



Nicolas Sarkozy a annoncé la création d'un 5^{ème} risque, arguant de l'impossibilité pour les finances publiques d'assumer les 30 milliards de dépense que coutera la perte d'autonomie des personnes âgées. Le chef de l'état l'affirme d'emblée : l'affaire est « *considérable* ».

Si le texte de la réforme de la prise en charge de la dépendance est approuvé tel quel, le gouvernement offre la couverture du risque dépendance aux lobbies des assurances. Un cadeau de plusieurs milliards qui grossira les profits du secteur de l'assurance.

Finie la prise en charge du handicap tout au long de la vie par l'assurance maladie.

Contrôle des arrêts maladie :

La Direction va contrôler à titre expérimental les arrêts maladie :

- maladie non professionnelle entraînant plus de 45 jours d'arrêt consécutif
- plus de 3 arrêts de courte durée au cours des 12 derniers mois, dès lors que le 4^{ème} arrêt est supérieur à 15 jours.



Lorsqu'un arrêt répondra à l'un ou l'autre de ces critères, il sera automatiquement transmis au service médical de l'assurance maladie. Le CHU sera destinataire des conclusions du contrôle et décidera d'une sanction ou non.

Les arrêts maladie relevant des CLM et CLD n'entrent pas dans ce champ d'expérimentation.

Cette mesure gouvernementale injuste et inacceptable est contraire au statut de la fonction publique. Elle est répressive alors que

les personnels hospitaliers et la CGT ne cessent de revendiquer des effectifs statutaires supplémentaires et la fin du CREB (contrat de retour à l'équilibre budgétaire) qui impose des suppressions de postes dans toutes les catégories. Les personnels sont rappelés sur leur repos, leurs congés jusqu'à épuisement et le gouvernement répond par la répression.

Personnels administratifs



La catégorie ADMINISTRATIVE est particulièrement visée par le CREB. Les suppressions de postes sont importantes : bureau des entrées, bureaux de personnels, DRH....

A la demande de recrutement d'effectifs statutaires supplémentaires pour les secrétariats médicaux, bureaux des entrées, la Direction répond qu'il faut que les Pôles créent des activités nouvelles pour faire valoir une demande de poste.

La restructuration des bureaux de personnels (BP) et des services de la DRH aura des répercussions négatives sur la gestion des congés, des carrières de l'ensemble du personnel. Tous les postes occupés par les personnels des BP ou services de la

DRH sont des **postes qualifiés**. Les obliger à la polyvalence par des suppressions de postes conduira inévitablement à des dysfonctionnements graves de tous les services. C'est la Direction qui en fait le choix et qui devra en assurer l'entière responsabilité.

La CGT condamne cette politique de restructuration et exige que les BP de proximité soient maintenus avec l'intégralité des effectifs. Elle exige le recrutement sur postes statutaires des personnels nécessaires dans tous les services administratifs.

Stop à la précarité. Stop aux mutations arbitraires.

Les personnels ne sont pas des pions.



CAP 5 et CAP 8

A la demande conjointe de la CGT, FO et SUD, une CAP extraordinaire s'est tenue le 11 janvier 2011.

Cette CAP a été demandée en raison de l'absence de notation d'un nombre important d'agents, en particulier dans la catégorie soignante, aux CAP du 2 décembre 2010.

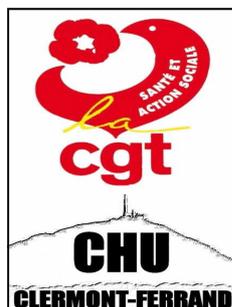
Cette CAP a permis de mettre en évidence un certain nombre d'oublis dans les avancements d'échelon. Les agents dont le dossier a été examiné à cette CAP extraordinaire ont pu bénéficier d'une bonification sur leur prise d'échelon en fonction de leur note 2010. L'incidence financière sera répercutée sur la paye de février 2011.

La CGT a rappelé son attachement au respect et maintien du tableau d'avancement (avec la note 19, bonification d'un an pour un échelon à 4 ans...) dont la Direction a programmé la disparition dans le cadre du Contrat de Retour à l'Equilibre Budgétaire.

La CGT a également demandé que le bureau de gestion des carrières et les bureaux du personnel soient maintenus en effectif suffisant pour continuer à assurer une gestion des personnels satisfaisante pour tous.

Nous conseillons à tous les personnels de veiller scrupuleusement sur son déroulement de carrière, et sur le décompte de ses congés. N'hésitez pas à contacter vos délégués CGT en cas de litiges.

Vos délégués CGT du CHU de Clermont-Ferrand préparent le Congrès de leur syndicat : celui-ci se tiendra les
24 et 25 mars 2011.
Tous les syndiqués sont invités à y participer.



Prime de Présentéisme

Depuis sa mise en place, la CGT s'est clairement positionné contre cette prime qui pénalise les agents :

- d'une part, l'absentéisme est déjà déduit de la prime de service
- d'autre part, notre prime de service est amputée du montant reversé au titre de cette prime de présentéisme.
- de plus, le rachat de jour d'absences est une remise en cause du droit à congés pour maladie et autres congés statutaires.

Date importante de l'Agenda :

Jeudi 3 février 2011

Pots de l'Amitié organisés lors de la reprise des cartes

HGM : local syndical du sous-sol

CMP : local syndical sous-sol CMP B

CH Estaing : local syndical (consult. Maxillo)

HN : local syndical

**Syndicat CGT des employés et des cadres
du CHU de CLERMONT-FERRAND**

58, rue Montalembert - 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Tél /Répondeurs :

04 73 7(51 864) (HGM) ; 04 73 7(50 400) (CHU Estaing) ; Poste 66102 (HN)

Messagerie : cgt@chu-clermontferrand.fr

Site Internet : <http://cgtchuclermont63.free.fr>